

FRANCE

Les défaillances d'entreprises repartent à la hausse

CONJONCTURE

Plus de 11.500 procédures ont été enregistrées au troisième trimestre.

Soit, en métropole, une hausse de 3,3 % par rapport à la même période en 2017.

Marie Bellan
@mbellan1

On craignait un palier dans les défaillances d'entreprises cet été. On peut désormais parler de remontée. Au troisième trimestre 2018, les défaillances sont reparties en hausse (+3,3 % en métropole), selon les chiffres de la société Altares publiés par « Les Echos ». « Après huit trimestres consécutifs de baisse, la sinistralité des entreprises remonte cet été », analyse [Thierry Millon](#), directeur des études d'Altares, pour qui « le poids de la dynamique entrepreneuriale pèse sur les défaillances ». Cela est d'autant plus vrai dans des secteurs comme le bâtiment, où la sinistralité remonte

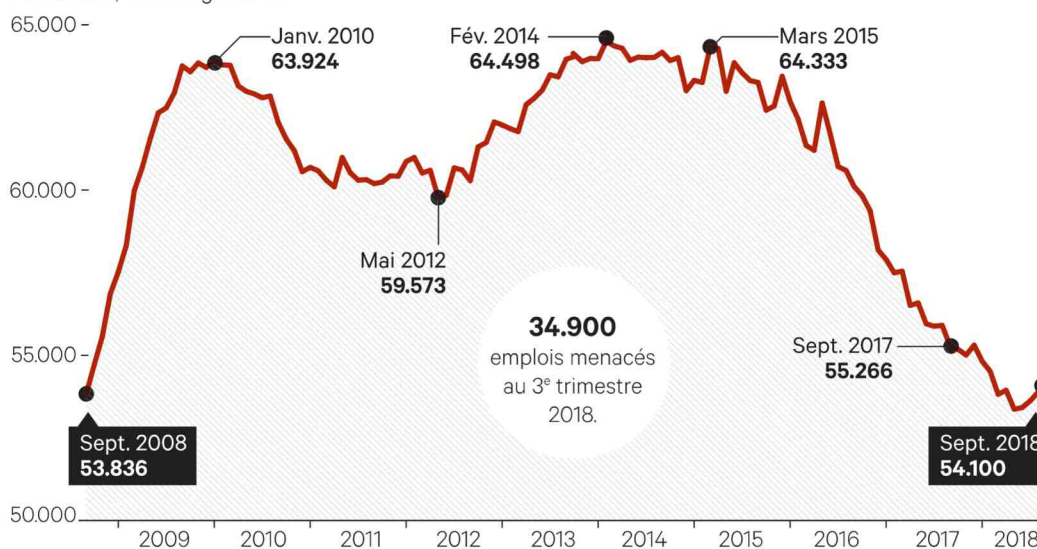
de 2,7 %, et surtout, dans les transports : la sinistralité des taxis continue de battre des records avec 107 défaillances (+45 %) au troisième trimestre.

Point d'inquiétude supplémentaire, cette recrudescence des défaillances ne concerne pas uniquement les petites entreprises. « Même si les trois quarts des jugements concernent des micro-entreprises de moins de trois salariés, plus d'une trentaine de structures de plus de 100 salariés sont encore passées devant le tribunal ce trimestre », note [Altares](#). Soit « une défaillance de grosse PME tous les deux jours ouvrés ».

Pour [Thierry Millon](#), beaucoup de ces PME sont nées avant la crise de 2008 et ont été portées par les mesures d'assouplissement qui ont

L'évolution des défaillances d'entreprises

En nombre, 12 mois glissants



« LES ÉCHOS » / SOURCE : ALTARES

suivi le déclenchement de la crise, notamment les mesures de la loi de modernisation de l'économie (moratoire sur les impayés aux Urssaf, différé de charges...). « Elles ont survécu grâce à ces coups de pouce, mais à un moment, on est rattrapé par les fondamentaux », poursuit le directeur des études. Manque d'investissement dans l'appareil de production, problèmes de gouvernance, de stratégie. « Le paradoxe, c'est que certaines de ces entreprises ont, malgré tout, encore des clients et disposent encore d'un carnet de commandes, mais l'obsolescence de leur appareil productif fait qu'elles n'arrivent pas à répondre à la demande », remarque Thierry Millon.

Dérapage sur les délais de paiement

Ajouté à cela, l'endettement important des sociétés et les retards de paiement qui repartent à la hausse, notamment du fait des grands groupes qui ne jouent pas le jeu, tous les ingrédients sont réunis

Les chiffres clefs

3,3 %

L'augmentation du nombre de défaillances d'entreprises en métropole au troisième trimestre.

11.563

PROCÉDURES ont été enregistrées sur cette période.

pour que le dernier trimestre de l'année voit les défaillances encore augmenter.

Sur 12 mois glissants cependant, on comptabilise 54.100 défaillances à fin septembre 2018. Bien loin du pic de 64.500 défaillances compta-

bilisées en 2014. Malgré les chiffres en hausse de ce trimestre, les entreprises sont donc loin des records qui ont émaillé les dix dernières années. Il a fallu attendre mars 2018 pour passer sous la barre des 54.000 défaillances annuelles. Un ratio qui n'avait pas été atteint depuis le début de la crise en 2008.

La loi Pacte, du moins lorsque les mesures qu'elle contient entreront en vigueur, c'est-à-dire pas avant le printemps 2019, devrait par ailleurs permettre de mieux prévenir les difficultés économiques des entreprises et faciliter les rebonds.

La procédure de rétablissement professionnel sera, par exemple, appliquée par défaut pour les sociétés sans salarié et dont l'actif ne dépasse pas 5.000 euros. Un moyen de dégager du temps pour les tribunaux, qui pourront alors se consacrer aux dossiers les plus lourds et surtout passer davantage de temps dans l'analyse des signaux faibles (injonctions de payer, incidents aux Urssaf) permettant d'éviter de futures défaillances. ■